

PRAYERS

The House resumed debate on the motion of Mr. MacLaren, seconded by Mr. Lumley,—That Bill C-21, An Act to provide borrowing authority, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

And debate continuing;

M^{me} Bégin, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Supplementary Agreement amending the Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States of America with respect to Social Security, done at Ottawa, Ontario, May 10, 1983, together with Order in Council P.C. 1984-614, dated February 23, 1984, declaring the Agreement in force. (English and French)—Sessional Paper No. 322-1/212. (*Deemed referred to the Standing Committee on Health, Welfare and Social Affairs*).

The honourable Member for Surrey—White Rock—North Delta (Mr. Friesen) presented a petition.

Mr. Malone, seconded by Mr. Friesen, by leave of the House, introduced Bill C-229, An Act to amend the Criminal Code (drunk driving), which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Mr. Gray, seconded by M^{me} Bégin, by leave of the House, introduced Bill C-24, An Act to amend the Financial Administration Act in relation to Crown corporations and to amend other Acts in consequence thereof, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 66(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Financial Administration Act in relation to Crown corporations and to amend other Acts in consequence thereof".

Pursuant to Standing Order 44(4), the following Question was made an Order of the House for a Return:

No. 363—*Mr. St. Germain*

Since April 1, 1981, did any firms and/or individuals receive financial assistance under the Canadian International Development Agency's (a) Industrial Co-operation Program (b) Information Development and Dissemination Program (c)

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. MacLaren, appuyé par M. Lumley,—Que le projet de loi C-21, Loi portant pouvoir d'emprunt, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

M^{me} Bégin, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Accord supplémentaire modifiant l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de sécurité sociale, signé à Ottawa, Ontario, le 10 mai 1983, ainsi que l'arrêté en conseil, C.P. 1984-614, en date du 23 février 1984, déclarant l'entrée en vigueur. (Textes français et anglais).—Document parlementaire n° 322-1/212. (*Réputé déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales*).

L'honorable député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) présente une pétition.

M. Malone, appuyé par M. Friesen, dépose, avec la permission de la Chambre, le projet de loi C-229, Loi modifiant le Code criminel (conduite en état d'ébriété), qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Gray, appuyé par M^{me} Bégin, dépose, avec la permission de la Chambre, le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et modifiant d'autres lois en conséquence, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions de l'article 66(2) du Règlement, au sujet du projet de loi précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi modifiant la Loi sur l'administration financière à l'égard des sociétés d'État et modifiant d'autres lois en conséquence».

Conformément à l'article 44(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 363—*M. St. Germain*

Depuis le 1^{er} avril 1981, des entreprises ou des particuliers ont-ils reçu de l'aide financière en vertu du programme a) de coopération industrielle, b) de développement et de diffusion de l'information, c) d'études de lancement et de viabilité, d) des services de transfert de la technologie canadienne, e) des services de préparation de projets canadiens de l'Agence